

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



VILLE D'ESBLY

AVIS

Nous vous informons que les habitants, qui ne peuvent pas recevoir leur courrier postal suite aux inondations, peuvent retirer, chaque jour **à partir de 9h30** leur courrier auprès de l'agence postale d'ESBLY (1 rue Léo Lagrange).

Pour cela, il vous est demandé de vous munir **IMPÉRATIVEMENT** d'une pièce d'identité. Aucun courrier ne sera remis à un tiers.

Le Maire,
Conseillère Départementale
du canton de Serris,



Valérie POTTIEZ-HUSSON